

Tulle, le 6 Février 2007

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Vendredi 2 Février 2007**

---

***Secrétariat Général  
GR/KP/mfb***

L'an deux mil sept et le deux Février à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur François HOLLANDE.

**Etaient présents :** M. François HOLLANDE, Maire - M. Jean COMBASTEIL, Mlle Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, Mme Janine PICARD, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, Mme Dominique GRADOR, M. Michel BREUILH, Maires-Adjoints, M. Jean-Louis WUYTS, M. Jean-Louis SOULIER, M. Yves JUIN, M. Jacques VIREFLEAU, M. Roger LAVAL, Mme Arlette MARTIN - CUEILLE, Mme Marylène DUPUY, M. Jacques SOULETIE, M. Jean-Michel CLAUX, M. Jean-Paul DUSSOURD, M. François RABIER, Mme Annie MARTINIE, M. Christian PRADAYROL, M. Jean Pierre ROSSIN, Mme Annie BASTIE, M. Alain MONS soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. Pierre DIEDERICHS par M. Alain LAGARDE, Mme Pierrette DEZIER par Mme Janine PICARD, Mme Catherine CHAUMEIL par M. Yves JUIN, M. Jean-Paul DEVEIX par Mlle Christèle COURSAT, M. Jacques MARTHON par M. Jean-Louis SOULIER, M. Philippe GOUT par M. François RABIER à partir de 22H30.

**Etaient absents :** Mme Sylvie NONI - M. Michel CAILLARD

---

**- Approbation du compte rendu synthétique du Conseil municipal du 15 Décembre 2006**

*APPROUVE à l'unanimité*

*Monsieur Jean COMBASTEIL fait état d'une modification à apporter en page 11 : « le taux pratiqué sur la zone d'Eyrein est **inférieur** à celui appliqué à Tulle »*

\*\*\*\*\*

*Monsieur François HOLLANDE ouvre la séance.*

Il excuse Monsieur Diederichs, Madame Dézier, Madame Chaumeil, Monsieur Deveix, Monsieur Marthon.

Il y a plusieurs sujets à l'ordre du jour qui couvrent les domaines de l'urbanisme des finances, des travaux, des affaires scolaires.

Une question se singularise : il s'agit de celle du marché.

Il y aura ensuite le Débat d'Orientations Budgétaires.

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

## **1 - Décision afférente au positionnement du marché**

*Monsieur François HOLLANDE* indique que ce sujet est évoqué depuis plusieurs mois.

Dès lors qu'ont été réalisés les travaux sur la Place Berteaud et la Place Gambetta, il a fallu déménager le marché sur la Promenade.

La question posée, et dont les différentes options avaient été débattues, était simple :

- le marché doit-il revenir sur la place de la Cathédrale ?
- le marché doit-il rester tel qu'il est ?
- faut-il trouver une solution prenant une part de la Place Gambetta tout en laissant la Promenade comme localisation principale du marché ?

*Mademoiselle Christèle COURSAT* va donner les résultats de cette consultation qui n'est pas un referendum, qui n'a aucune force légale.

Le questionnaire était dans le Tul'Mag. Il pouvait être envoyé ou déposé à la Mairie. Des Conseillers municipaux présents sur le marché la semaine dernière l'ont aussi soumis aux intéressés.

Un certain nombre de réponses ont été formulées. Elles constituent des aides à la décision.

Il y a, au-delà des consultations faites au niveau des usagers du marché, des commerçants du Trech, des commerçants non sédentaires, nécessité de prendre une décision qui vaudra pour quelques années car il faudra aussi trouver de la stabilité, de la régularité et de la sécurité à la fois pour les commerçants et pour les clients.

Quelle que soit la décision, elle aura forcément des avantages mais aussi quelques inconvénients.

Au-delà, de cette décision, il y a l'animation du Trech. Cette question a souvent été abordée.

Des solutions ont été proposées, des études sont en cours, des indemnisations ont été faites pour les commerçants qui ont souffert des travaux.

Des surfaces commerciales ne parviennent pas à se libérer.

Il faudra pouvoir revenir autant de fois que nécessaire à l'animation du Trech et à l'occupation de l'espace sur les places réhabilitées, rénovées. Il entend des compliments sur ces travaux et rarement des reproches.

Il y a aussi la partie du Trech qui se situe en face de la Préfecture.

Dès lors que Monsieur le Préfet a confirmé qu'il allait faire procéder à des travaux d'embellissement du jardin de la Préfecture, il lui semble logique d'inscrire la perspective de rénovation de la place de la Préfecture dans les prochains choix budgétaires de la Ville.

Il est important de donner une cohérence. Il y a eu des travaux sur la place Berteaud, la place Gambetta, l'avenue Charles de Gaulle.

Il faut trouver à ces opérations un aboutissement devant la Préfecture.

Mademoiselle Christèle COURSAT va rendre compte des résultats de la consultation, dire un mot de la rencontre organisée avec les commerçants forains et des contacts pris avec les commerçants du Trech (*cf document annexe*).

*Mademoiselle Christèle COURSAT* dit que 917 personnes se sont exprimées à travers le questionnaire sur les 4 propositions présentées :

- laisser le marché où il se trouve actuellement
- laisser une partie du marché sur le Quai Baluze et glisser celui se trouvant sur le Quai Edmond Perrier sur la Place Gambetta
- réinstaller le marché au pied de la Cathédrale
- différence d'emplacement du marché l'été et l'hiver

Sur les 917 personnes qui se sont exprimées :

- 59,65 % sont favorables à la proposition 1
- 30,53 % sont favorables à la proposition 2
- 9,81 % sont favorables à la proposition 3
- 3,48 % sont favorables à la proposition 4

Des questionnaires ont été retournés en Mairie :

- 57,75 % proposition 1
- 35,77 % proposition 2
- 6,46 % proposition 3
- 2,58 % proposition 4

Des clients ont été interrogés sur le marché le 27 et le 31 Janvier 2007 :

- 533 personnes ont donné leur avis :
- 62,47 % : proposition 1
  - 30,95 % : proposition 2
  - 6,56 % : proposition 3
  - 3,56 % : proposition 4

La question a été posée aux commerçants sédentaires (du Trech mais aussi des quais)

- 27,53 % : proposition 1
- 33,53 % : proposition 2
- 39,13 % : proposition 3
- 8,49 % : proposition 4

La majorité des commerçants sédentaires ne souhaite pas que le marché revienne au pied de la Cathédrale.

La question a été posée aux commerçants non sédentaires :

- 73,49 % : proposition 1
- 10,84 % : proposition 2
- 15,6 % : proposition 3
- 1,2 % : proposition 4

La proposition 1 reçoit un avis favorable de la majorité des personnes interrogées.

Samedi dernier, le Maire et les élus ont reçu les commerçants non sédentaires en leur expliquant la démarche de consultation engagée.

Ils ont sensibilisé les élus aux problématiques qu'allaient poser les différentes solutions.

Quelle que soit la réponse apportée, il y aura certainement des aménagements à faire.

Il faut répondre à la fluidité de la circulation, aux problèmes de stationnement, permettre aux gens d'accéder à l'arrière du marché tel qu'il est.

Il faut procéder à des aménagements résultant du positionnement de certains mobiliers urbains.

Au niveau des Services Techniques, il faudra une meilleure signalisation pour éviter que des camions viennent sur le marché et posent des problèmes de circulation.

Il faudra faire des aménagements en matière de circulation mais cela est tout à fait réalisable.

Le GODP qui aura une meilleure lecture du positionnement du marché verra ce qui peut être fait et dans quelles conditions.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la consultation est indicative. Elle montre une tendance.

Les commerçants forains ont pris l'habitude de l'emplacement qu'ils occupent et ont exprimé leur souhait de ne pas déménager de nouveau.

Ils trouvent préférable maintenant d'en rester là.

Il y a une position différente des commerçants du Trech qui souhaitent que le marché se trouve le plus près possible de l'endroit où il était précédemment même si beaucoup se rendent

compte que la configuration des lieux n'est pas forcément la plus pratique pour permettre la réinstallation du marché.

*Monsieur Jean-Pierre ROSSIN* dit que le résultat de la consultation était pratiquement connu dans la mesure où cela génère un certain confort. Il lui paraît normal que les forains demandent à rester dans un emplacement de qualité, plus spacieux.

Il trouve aussi normal que les usagers, les commerçants sédentaires trouvent cela mieux.

Il faut cependant se poser la question pour les commerces qui ont besoin d'un gros volet de clientèle et qui sont touchés aujourd'hui, le seront demain et feront que, si ils disparaissent, le Trech deviendra un désert.

Le nombre de personnes qui passent sur le Place de la Cathédrale est tous les jours en régression.

A moins d'être pour l'agoraphobie, il pense qu'il est souhaitable que la place de la Cathédrale soit un lieu de vie et qu'il y ait le plus de monde possible. Cela permettra peut-être aux commerçants qui ont besoin d'un gros volume de clientèle de rester et d'attirer d'autres clients ou d'autres franchises.

Il dit que sa femme a besoin dans le cadre de son activité professionnelle d'un volume de clients très important soit 300 clients par jour et elle n'en compte que 220 aujourd'hui.

Elle ne gagne plus sa vie et va par conséquent aller s'installer avenue Victor Hugo mais ce n'est pas bien. Si tous les commerces qui drainent de la clientèle quittent le Trech, ce sera un désert.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit qu'il faut y attacher une certaine relativité à la consultation. Elle est représentative dans une certaine mesure mais il ne faut pas la prendre pour « eau bénite ».

Sur le fonds, il croit qu'il y a des problèmes de sécurité dans la configuration actuelle du marché qui posent des problèmes de circulation le samedi (cf la fermeture du Quai Edmond Perrier).

Il lui paraît important de solutionner ces problèmes là.

Aussi, il est plutôt partisan de la solution 2. Cela permettrait de libérer la circulation ce qui ferait un flux pouvant passer et pouvant alimenter le Trech.

Il s'agirait d'une solution répondant à un impératif de sécurité et de fluidité de la circulation.

Sinon, il faut faire des efforts de signalisation pour préciser les variations de circulation le samedi.

Il n'est pas possible de rester dans cet état de fait. Il pense qu'il vaudrait mieux privilégier la solution 2 même si elle ne fait pas l'unanimité.

Elle est d'un intérêt plus harmonieux pour tout le quartier. Si une partie du marché avait lieu sur la place Gambetta, les gens iraient se garer dans le Trech et cela relancerait ce quartier.

Il est urgent de relancer le Trech. Pour cela, il faudra des animations et des activités nouvelles.

Il y a des opérations qui se mettent en place : la réhabilitation loi Malraux en face de chez Accary.

Le Trech souffre et ne repartira que s'il est trouvé une locomotive autre qu'Accary pour tracter ce quartier.

Il y a urgence pour intervenir sinon il va y avoir des fermetures et il sera difficile de faire redémarrer le quartier.

Pour sa part, il est favorable à la proposition 2 qui répond à un impératif de sécurité en matière de circulation et permet de drainer un flux vers le Trech ce qui lui paraît plus équilibré.

*Monsieur Philippe GOUT* regrette une pratique qui se renouvelle trop souvent : il s'agit des dossiers remis en séance.

Cela ne permet pas aux élus de réfléchir correctement à des propositions qui pourraient être débattues en séance.

Il ajoute que le Maire a dit avoir rencontré des commerçants. Il aurait été souhaitable qu'un élu de l'opposition soit également présent.

Il appartient aussi à l'opposition de faire des propositions sur des sujets comme ceux-là. Elle devrait être associée.

*Madame Annie MARTINIE* dit que la question du marché est toujours un problème très délicat. Il va falloir faire attention à la décision prise car actuellement le marché est en période creuse : il n'y a pas énormément de client. L'arrivée du printemps va drainer plus de clientèle.

Au niveau du Quai Baluze, avec la circulation, la situation sera dangereuse pour les clients. Il faudrait mettre des barrières.

D'autre part, elle demande si les horticulteurs ont été interrogés sur ce dossier.

Elle dit que le nouvel emplacement de l'un d'eux lui pose de réels problèmes. Cela génère une perte au niveau de son chiffre d'affaires.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que l'intéressé était précédemment placé ni sur la place de la Cathédrale, ni sur la place Gambetta mais devant le magasin Hospital.

Il pouvait penser qu'il y avait là un très bon emplacement qu'il ne peut plus utiliser.

Il est maintenant en bout de marché alors qu'avant il était presque hors marché.

Il faut voir avec lui comment il est possible de le relocaliser dans de bonnes conditions, peut-être même sur une partie de la place Gambetta. Cela sera vu avec lui.

Cela fait partie des discussions qu'il est possible d'avoir. Pour les autres maraîchers, il pense qu'eux, au contraire, souhaitent garder leurs emplacements actuels.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit qu'il faut effectivement se soucier des questions de sécurité sur le marché lorsque celui-ci devient plus important.

Il dit que lorsqu'il y a plus de commerçants, ceux-ci sont adossés à la rue. L'allée de circulation est centrale. Ce sont donc les étals eux même qui assurent une certaine protection.

Il est cependant possible de mettre des barrières même si cela rétrécit la voie de circulation car le ralentissement de la circulation permet une mise en sécurité.

Quant à la continuité de la circulation, cela constitue le débat.

La circulation est arrêtée les mercredis et samedis matin. Le problème est différent le samedi et le mercredi dans la mesure où il y a le déplacement travail le mercredi.

Il faut étudier le problème de la circulation au niveau du Caveau.

*Monsieur Philippe BERNIS* revient sur les problèmes de sécurité.

La solution 2 peut paraître séduisante et ce sont surtout des automobilistes qui l'ont choisie.

Or dans la solution 2, il y aura une accélération de fait de la vitesse qui va en plus couper le marché alors que la volonté est de le concentrer.

Dans la solution 1, il faut faire un effort de signalisation d'autant que le Pont de la Mairie va être maintenu à double sens.

Il faudra faire une bonne signalisation au niveau du Balcon de façon à ce que les gens qui vont au marché s'orientent naturellement vers le parking Saint - Pierre et que ceux qui ont des courses à faire ailleurs, puissent aller dans le Trech.

L'habitude devrait être assez vite prise.

Il faut aussi essayer de mieux indiquer les places qui pourraient être libres sur la place Gambetta.

Pour éviter les bouchons, il faudrait veiller à ce que des véhicules qui n'ont rien à y faire, ne s'engagent pas dans cette voie là

Le fait d'avoir mis en bout de cette voie traversant la place Gambetta un « Cédez le passage » dissuade un peu.

Lorsque les 3 solutions ont été proposées à la réunion avec les commerçants non sédentaires, il a été remarqué que ces derniers étaient attachés à la continuité.

La solution 2 ne leur convenait pas.

Il faut faire en sorte de limiter la vitesse. L'aspect « bruit » doit être observé également.

*Madame Dominique GRADOR* dit que c'est un fait que les commerçants aient souffert des travaux réalisés autour des places de la Cathédrale.

Il lui semble que la municipalité les a soutenus, à la fois collectivement par les actions qu'elle a engagées auprès d'eux et individuellement par ce qu'a été la présence des élus à leurs côtés pour entendre leurs revendications.

Il y a encore des choses à faire. Des « arrêts minute » sont prévus où il est nécessaire que les commerçants puissent bénéficier de ce service.

Il lui semble, qu'au-delà des travaux, la métamorphose du site même de ce quartier a mis plus encore en évidence une réalité qui préexistait aux travaux : c'est la fragilité de l'offre commerciale dans ce quartier.

Beaucoup de commerces tardent ou ont tardé à se rénover voire à envisager des mutations de propriétaires.

Tout le monde est confronté collectivement à cette réalité.

La puissance publique ne peut pas tout. Elle ne peut pas décider à la place de propriétaires privés concernant le devenir de leurs commerces ou de leurs pas-de-porte.

C'est une réalité. S'il ne se passe rien, ce quartier extrêmement beau pourrait devenir un quartier d'errance sur le plan de l'offre marchande.

Elle pense que les commerçants sont aussi personnellement en responsabilité (pas responsables mais en responsabilité) de trouver des solutions.

Il y a la possibilité que s'ouvrent des commerces, que des reprises qui offrent une attractivité s'effectuent.

C'est à cela qu'il faut travailler.

Elle l'a dit aux commerçants.

C'est là que réside l'attractivité du point de vue commercial.



Elle demande si la collectivité peut, en tant que puissance publique, intervenir sur le domaine privé.

*Monsieur Jean-Louis WUYTS* dit qu'il a le privilège d'habiter place Emile Zola.

Il dit, qu'en tant qu'élu, il est boursoufflé d'orgueil d'appartenir à la municipalité qui a à ce point, embelli cette admirable place de la Cathédrale.

La Cathédrale de Tulle, qui est un monument exceptionnel, sort d'un écrin.

Il pense qu'il s'agit de discussions picrocholines, médiocres par rapport au gain de beauté de la Ville.

Il fait partie de la municipalité mais n'a rien fait dans le cadre de cette opération.

A titre privé et en tant que citoyen, il dit qu'il fréquente assidûment le marché. C'est une activité sympathique, qui doit vivre et qui doit être aménagée au mieux des intérêts de tout le monde.

En ce qui concerne les commerces sédentaires et non sédentaires, il a tout entendu.

Il semblerait aujourd'hui que ce soit le marché qui attire des chalands auprès des commerçants.

Il observe que ce qu'a dit Dominique GRADOR est très vrai.

Il est stupéfié de l'attitude de certains commerçants installés de longue date.

Ils sont, comme beaucoup de grandes entreprises, toujours prêts à faire appel à l'Etat, à la municipalité ou à la puissance publique.

Il y a de petits aménagements à faire suite aux travaux.

Mais les commerçants doivent faire preuve de dynamisme. Par définition les commerçants sont libres, ils exercent une activité libérale.

*Mademoiselle Christèle COURSAT* répond à Dominique GRADOR en ce qui concerne le devenir des commerces.

La loi Dutreil de 2005 sur l'Initiative économique permet aux communes de préempter sur des fonds de commerce.

Aujourd'hui une commune peut préempter sur de l'immobilier mais pas sur un fonds de commerce.

La loi est sortie mais pas son décret d'application.

En attendant, les communes ne disposent pas d'armes légales pour pouvoir agir.

Renseignements pris auprès de la Préfecture, il serait possible de préempter des fonds de commerce après avis favorable de la Préfecture. Une délibération pourrait être prise lors d'un prochain conseil municipal en sachant qu'il faut définir un périmètre sur lequel il sera possible de préempter des fonds de commerce.

Un des premiers quartiers concernés sera le quartier ancien. Des banques s'installent. Elles sont une activité commerciale mais ne drainent pas obligatoirement de grandes activités.

En ce qui concerne les locaux sis en face de chez Accary, une surface complémentaire est en cours d'acquisition pour faire en sorte que la superficie actuelle de 80 m<sup>2</sup> puisse atteindre 120 m<sup>2</sup> et aussi mieux répondre aux attentes d'une franchise avec laquelle la Ville est déjà en contact.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit qu'il est possible de préempter un bien s'il est à vendre. Il ne voit pas l'utilité de cette procédure lorsque sera notifiée une vente avec un vendeur et un acquéreur.

Ce texte vaut dans certains secteurs lorsqu'il y a des problèmes de drogue ou quand il convient de préempter au nom de l'ordre public. Or, à Tulle, il n'y a pas lieu de préempter si un commerçant reprend derrière un commerçant. La solution n'est pas là.

La solution consiste, comme le fait la SEMABL, à acheter des immeubles dans le cadre de la restauration et de prévoir des surfaces assez grandes pour créer quelque chose.

Là l'initiative publique est intéressante dans le cadre de la loi Malraux en achetant et regroupant des immeubles.

Quant au positionnement du marché, le choix de la solution 2 ne générera pas une augmentation de la vitesse de circulation. Il ne le pense pas. Il faut que le fluide vers la place Gambetta soit bien signalé.

Il faudrait faire des aménagements tels que ceux réalisés devant l'école Joliot Curie, permettant de réduire la vitesse de circulation.

Cela permettra d'envoyer un flux vers la place Gambetta c'est-à-dire vers le Trech.

*Monsieur François HOLLANDE* rappelle que le sujet était l'installation du marché. Les débats ont abouti à l'animation du Trech ce qui est bien légitime.

Il revient à ce que doit être la décision du Conseil municipal.

Le renouveau du Trech dépendra d'autres actions que le simple déplacement du marché.

Ce n'est pas en traitant le problème du marché que vont se régler toutes les problématiques d'une zone qui a considérablement changé en 20/25 ans.

Il veut que soit d'abord traité le problème du marché, à travers les trois solutions proposées.

Une personne est favorable dans l'assemblée à l'adoption de la solution consistant à réinstaller le marché sur la place de la Cathédrale.

Sur le Quai Baluze, il y a un fort consensus qui se dégage de la consultation et même au-delà de ceux qui ont pu répondre. Il a également cru comprendre, au sein du Conseil municipal, que c'était l'inclination majoritaire. Cela est à son sens la raison.

Quand il y a finalement une solution qui a l'accord et des commerçants et des usagers, il se demande pourquoi changer.

Néanmoins, il faut que la place Gambetta soit le réceptacle de prolongements possibles du marché.

Il faut avoir une décision ouverte qui pourrait être le maintien du marché tel qu'il est aujourd'hui avec une possibilité d'extension sur la place Gambetta qui doit être contrôlée, maîtrisée, débattue.

Il y a enfin le problème de la place Berteaud elle-même puisque rien ne s'y installerait ni le mercredi, ni le samedi. Il faut concevoir l'aménagement, l'animation de la place Berteaud en fonction d'autres activités que le marché. Il faut réfléchir à des initiatives culturelles, sportives, touristiques pouvant se situer sur la Place de la Cathédrale car c'est un point de ralliement assez commode ; car c'est un point d'expression assez facile ; car c'est un lieu qui peut s'animer et vivre très rapidement car il est très appropriable par la population et notamment les piétons.

Il pense que la décision doit consister à maintenir le marché dans sa position actuelle avec une possibilité d'extension empruntant à la solution 2 et à animer la Place de la Cathédrale, point de ralliement d'un certain nombre d'activités que la Ville pourrait elle-même lancer.

Sur le quartier du Trech, cela fait au moins dix ans qu'il connaît des difficultés.

Il y a eu d'abord le déménagement de la Chambre d'Agriculture et d'un certain nombre de services qui se trouvaient dans le haut du Trech et qui contribuaient à l'animation.

Il y a eu aussi les changements d'horaires, de modes de travail, très différents à la Préfecture, à l'Hôpital, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui ont fait que le haut du Trech qui était un quartier très commerçant a pu connaître une mutation liée à la nature des emplois.

Il y a des commerces vides dans le haut du Trech mais ils l'étaient bien avant que n'aient lieu les travaux. Toutes les friches existaient déjà il y a 5 ans ou plus. Le problème des magasins vides est posé depuis longtemps.

Il faut traiter ces questions là.

- Il faut voir comment traiter le problème de l'installation de commerçants qui veulent de grandes surfaces.

C'est à l'initiative publique de prendre sa responsabilité. La SEMABL pourrait racheter des surfaces. C'est ce qui a été fait. C'est la SEMABL qui avait acheté les immeubles aujourd'hui en travaux et il est étudié des liaisons entre commerces.

- Il y a des commerces qui sont repris mais pas dans une activité traditionnelle (commerce de bouche, d'habillement). Ils sont repris par une banque, un assureur, ou toute autre activité de service.

Il est respectueux de ces initiatives privées sauf que s'il n'y a que des activités de service qui s'installent, il n'y aura alors plus de commerces de proximité d'où le droit de préemption qui peut trouver sa légitimité mais pour cela la Ville doit racheter le commerce en espérant trouver un commerçant traditionnel. Il n'est pas sûr que la Ville se lancera dans ce type d'investissement quand elle n'est pas certaine de trouver un repreneur.

Ce n'est pas le rôle d'une municipalité d'anticiper sur un choix qui relève de l'initiative privée.

Il faut qu'il y ait une diversité de l'appareil commercial.

- Le 3<sup>ème</sup> problème est lié au fait que des personnes privées qui ont un fonds de commerce, qui ont parfois la propriété des murs n'exploitent pas ce fonds de commerce mais ne souhaitent ni le louer, ni le vendre.

Il n'y a pas de solution de droit. Il faut faire œuvre de persuasion.

Pour ce quartier, le premier devoir de la Ville est de poursuivre l'embellissement et l'aménagement.

Plus le quartier sera beau, plus les commerces auront envie de s'installer, de durer, d'investir.

Il est convaincu que l'action menée sur les immeubles aura un effet sur les commerces.

Il faut faire de l'animation.

Toutes sortes d'animations vont être favorisées pour que des installations puissent se faire, voire même pour que des chiffres d'affaires progressent.

Enfin, il faut éviter les friches en trouvant des commerçants où il y en a besoin.

C'est en ce sens que l'étude de CATINVEST a été faite.

Le plus désolant est que quand des commerçants souhaitent s'installer dans le Trech, ils ne trouvent pas l'endroit où s'installer car il n'y a rien à vendre. La Ville est, là, elle - même démunie.

Il faut convaincre ceux qui ont une offre immobilière de permettre à d'autres commerçants de s'installer.

Sur la question du stationnement, elle est souvent évoquée par les commerçants.

Si on laisse toutes les places de stationnement, cela ne favorise pas la circulation des piétons.

Il y a des « arrêts minute » qui sont occupés.

Il va falloir que le GODP se montre très sévère à l'égard de ceux qui occupent ces places de façon prolongée.

Il est conscient de ce que le stationnement peut représenter pour le commerce.

L'habitude est prise par les commerçants de se garer dans le parking Saint - Pierre pour libérer des espaces pour la clientèle ce qui est bien.

Le quartier du Trech restera un quartier contraint sur le plan du stationnement. Il faut le rendre agréable à la circulation piétonne car cela permet pour certains commerces d'avoir une attractivité.

Les tabacs - journaux - épicerie - boulangeries exigent de l'arrêt minute.

D'autres commerces sollicitent du stationnement de longue durée car c'est un acte commercial qui demande du temps (habillement - librairie - cadeaux).

Le GODP va devoir veiller au respect des règles de stationnement.

La Ville a été laxiste pendant la période des travaux.

Du temps a ensuite été laissé pour s'adapter. Maintenant il faut être sévère pour rendre service aux commerces.

Il va être travaillé sur l'amélioration de la circulation.

Des aménagements doivent être apportés.

Les emplacements de certains commerçants non sédentaires vont être revus.

Les dossiers d'indemnisation sont en cours. Il faut essayer de régler les cas des commerçants les plus en difficulté.

*Madame Annie MARTINIE* demande si c'est un arrêt de bus qui a été créé devant chez Anaïs.

*Monsieur Philippe BERNIS* dit qu'il était avant matérialisé devant la Boutique Cristalis. Il n'est pas possible réglementairement de le mettre sur les pavés.

Il a donc été décidé de le déplacer pour le mettre en pleine voie de circulation.

Le bus s'arrête 15 fois par jour juste pour faire monter ou descendre les gens.

Il pensait que cela serait une sécurité pour les gens et protégerait le tourne à droite.

Or, cet arrêt de bus est souvent encombré par les voitures.

Cet arrêt de bus va être complété dans sa continuité par un arrêt minute. Les arrêts de bus dans la circulation sont autorisés. Il y aura le même arrêt en face.

Cet arrêt est utilisé et doit être conservé.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que l'arrêt minute permettra de répondre aux attentes des commerçants du marché.

*APPROUVE*  
*par 25 voix pour , 5 abstentions*  
*et 1 voix contre*

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

## **2 - Débat d'Orientations Budgétaires**

*Monsieur Michel BREUILH* dit qu'il convient, deux mois avant la séance du vote du budget primitif, d'examiner les principales orientations attendues de l'exercice budgétaire à venir.

Il souligne que sur les concours financiers de l'Etat (page 4) il y a depuis 2001 la reconduction du contrat de croissance et de solidarité. Ce contrat était initialement prévu sur 2 ans mais il continue à s'appliquer, ce qui témoigne sûrement de la difficulté de la réforme des finances locales.

### Section de fonctionnement :

Dans le cadrage plus local (page 6), la section de fonctionnement est la plus tendue comme à l'accoutumée.

### En dépenses :

Les principales orientations proposées qui devraient être marquées dans le vote ultérieur du budget sont d'essayer d'avoir une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il est difficile d'avoir cette maîtrise car il y a des coûts externes qui impactent cette section et notamment le chapitre le plus important qui est celui de la masse salariale qui représente pratiquement 50 % du total des dépenses de fonctionnement.

Il y a cette année des décisions qui impactent la masse salariale à hauteur d'environ 100 000 € non compris un certain nombre de données qui vont arriver dans les exercices ultérieurs notamment des impacts en terme de GVT ou d'évolutions statutaires. L'augmentation en terme de masse salariale devrait avoisiner 2,8 % environ. Il y a peu de prise sur cet impact dans la mesure où en 2007 les départs à la retraite sont peu nombreux et l'effet Noria avec le remplacement de personnels âgés par des personnes jeunes avec des différences au niveau des indices jouera peu.

En compensation de cette augmentation, en ce qui concerne les charges à caractère général elles devraient rester à leur niveau de 2006 donc être relativement contraintes dans la mesure où l'on retrouve dans ces charges d'intérêt général par exemple toutes les dépenses de fluides au niveau de l'ensemble du matériel ou de l'immobilier de la Ville ce qui est quelque chose de sensible.

Les dépenses de transfert devraient diminuer entre les exercices 2006 et 2007 notamment par rapport à des régularisations d'écritures comptables puisqu'il y a une régularisation en écriture qui a commencé l'an passé sur un volume plus important que celui retrouvé cette année qui devrait être aux alentours de 200 000 €. Il va donc y avoir une diminution.

De même, il va y avoir une diminution liée à une baisse du volume global des subventions aux personnes de droit privé.

Un impact positif important est à souligner : le remboursement d'un emprunt a été rendu possible par la vente d'un bâtiment industriel à Mulatet. Cela a généré un désendettement ce qui permet de supprimer la subvention d'équilibre votée tous les ans qui alimentait le déséquilibre du budget des affaires économiques. Cela permet de retrouver une marge de manoeuvre d'environ 100 000 € qui sera appréciable. En ce qui concerne les charges financières, c'est-à-dire les augmentations de la dette, il y a une baisse dans la mesure où l'an passé il avait fallu payer deux exercices pour l'intégration du parking Saint - Pierre en intérêt et en capital (cela se retrouvera donc en section d'investissement).

Globalement, il est possible de dire que le chapitre des dépenses de fonctionnement reste contraint mais la municipalité s'attache à ce que l'évolution soit maîtrisée. Dans la pratique, le volume des dépenses de fonctionnement, malgré l'impact au niveau de la masse salariale est maîtrisé puisque le montant atteint cette année devrait être inférieur à celui de l'an passé.

Le tableau de l'encours de la dette poursuit une baisse régulière.

Le tableau d'amortissement sera à réviser ultérieurement par rapport à des renégociations effectuées.

Les dépenses diminuent donc légèrement par rapport à 2006.

#### En recettes :

Les recettes courantes de fonctionnement évoluent faiblement entre 2006 et 2007.

Il y a des atténuations de charges et des produits de service qui évoluent peu.

Cela est marqué par les évolutions de recettes liées à la fréquentation du centre aquarécréatif. Cela varie suivant les années en fonction du climat et des renouvellement d'abonnement.

En ce qui concerne les produits de gestion courante notamment les loyers, il y aura des diminutions dans la mesure où 9 pavillons ont été vendus au niveau du Rodarel.

Les produits de cession se retrouvent maintenant en recettes d'investissement. Les dotations et participations devraient aussi baisser dans la mesure où l'année passée avait été intégré un remboursement du FISAC qui était attendu car il correspondait à des opérations de 2001 et 2002.

En ce qui concerne les impôts et taxes, a été prévue une augmentation de 1 % du produit des taxes ménagères dans la mesure où il y a toujours une légère augmentation de l'assiette fiscale.

Des impacts négatifs sont dus notamment à des démolitions qui sont encore imputées sur 2007. Il y a eu notamment des démolitions du bâti :

- à GIAT
- de l'OPHLM (Gibrande, Cueille, Les Fages)
- est aussi attendu une perte liée au départ de BW qui sera sensible en 2008

L'ensemble des phénomènes de démolition existant depuis quelques années va continuer jusqu'à l'année prochaine.

Au niveau des produits exceptionnels, il y en aura moins cette année (- 1% à - 2%). Des produits d'assurance avaient été élevés en 2006 et ne se renouvelleront pas cette année.

L'autofinancement sera inférieur au remboursement du capital de la dette et il sera proposé encore cette année de voter un budget sans augmenter le taux d'imposition.

Sur toute la durée du mandat, le taux d'imposition n'aura jamais été augmenté. Peu de collectivités ont fait de même.

---

**La section de fonctionnement est toujours tendue mais avec une maîtrise affirmée au niveau des dépenses et une absence d'augmentation du taux de l'imposition locale encore en 2007.**

---

Section d'investissement :

En dépenses :

Au niveau de la dépense d'investissement, cette année encore, la dépense d'investissement est relativement forte (Page 12).

Elle devrait s'établir entre 3 500 000 et 4 000 000 euros, subventions aux personnes privées incluses.

Ce montant est légèrement inférieur à celui qui était prévu l'an passé.

Toutefois, il convient de souligner que ce montant se conjugue avec une part des restes à réaliser retrouvés chaque année et qui sont cette année à hauteur de 2 500 000 euros. Ils



permettent la réalisation d'opérations structurantes notamment la réhabilitation du Centre Culturel et Sportif qui va mobiliser plus de 400 000 euros de même que des opérations de voirie importantes (rue du Tir, rue Fontaine Saint Martin).

Un autre phénomène est à prendre en compte, c'est la dernière année du volet aménagement de la Convention Publique d'Aménagement.

Cela a un impact important sur l'aménagement urbain (l'îlot Marc Eyrolles, aménagement du Square du Chandon, opération dans le quartier de l'Alverge) avec des subventions très importantes.

300 000 euros d'avances sont proposés dans le cadre du budget et ont un effet démultiplicateur important puisque 1 000 000 euros sont dépassés en travaux.

Le volet aménagement devrait être clos fin 2007, la Convention Publique d'Aménagement se poursuivant plutôt sur le volet immobilier.

Par ailleurs, il sera proposé au niveau du Budget Primitif, dans la programmation 2007, l'incorporation dans le patrimoine de la collectivité des opérations d'aménagement esthétique du Trech : Place Berteaud, avenue Charles de Gaulle représentant un montant de 2 600 000 euros et cela sans emprunt mais au travers d'avances.

Le remboursement du capital devrait être stable ou en légère diminution.

Le budget d'investissement reste ambitieux et il se conjugue avec des opérations structurantes au niveau des restes à réaliser et la poursuite du volet aménagement de la Convention Publique d'Aménagement.

C'est le résultat d'une fin de cycle de gros subventionnements dans un cadre pluriannuel : Contrat de Site, aides de l'ANRU qui ont été décisives pour l'embellissement, pour l'aménagement de la Ville.

La Ville arrive en fin de cycle par rapport à ces aides.

Elle va entrer dans un nouveau cycle lié aux discussions sur les contrats de projet qui vont être à négocier avec les différents partenaires financiers de la Ville.

#### En recettes :

Au niveau des recettes d'investissement, l'objectif est d'essayer de développer des marges de manœuvre pour l'avenir notamment en jouant cette année tout particulièrement sur l'endettement, en limitant autant que possible le montant de l'emprunt qui devrait être significativement plus bas que le remboursement de l'annuité de la dette qui est autour de 1 800 000 euros en prévision 2007.

Les autres recettes devraient être en diminution par rapport à 2006 notamment le FCTVA.

Les cessions immobilières devraient aussi être en baisse, cinq pavillons devant être vendus contre 9 en 2006.

Le montant des subventions obtenues de façon certaine s'élève à un peu moins de 500 000 euros.

---

En conclusion, les orientations budgétaires sont sans surprise. Elles s'appuient sur une section de fonctionnement tendue où la marge de manœuvre s'opèrera essentiellement sur l'assiette fiscale.

L'enjeu de la politique de renouvellement urbain de la Ville de Tulle est qu'elle puisse produire d'ici peu une hausse de l'assiette qui peut être un des paramètres importants de l'amélioration des finances de la Ville et le maintien d'un investissement significatif, la section d'investissement étant marquée cette année par un effort de désendettement tout particulier qui ménagera des marges de manœuvre sur l'avenir en dégageant des disponibilités par rapport à l'annuité.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que des tendances se dégagent :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Souci de rationaliser l'investissement après une période de forts engagements
- Désendettement de la Ville
- Non imposition supplémentaire des contribuables

*Monsieur Jean - Paul DUSSOURD* dit que la situation budgétaire de la Ville est toujours à flux tendu et présente une fragilité structurelle qui sera difficile à consolider au cours des années à venir.

L'équilibre de la section de fonctionnement dépend principalement du montant des recettes fiscales qui risque de stagner en raison de la démolition d'immeubles et de bâtiments industriels ayant pour conséquence une diminution des bases en matière de Taxe d'Habitation et de Foncier Bâti.

L'augmentation des taux des impôts locaux sera inévitable lors de la prochaine mandature si les locaux rénovés ne trouvent pas rapidement preneur avec un apport démographique nouveau.

La Ville est au maximum de sa capacité d'investissement jusqu'ici soutenue par d'importantes subventions qui ne seront pas toujours reconduites.

La renégociation avantageuse des emprunts en 2006 et l'étalement de la dette pour une longue période, jusqu'en 2030 ne saurait masquer la réalité de l'endettement de la Ville.

En effet, l'encours de la dette par rapport à la population est de 1 579 euros alors que le ratio moyen est de 863 euros.

Il faut maintenant assurer avec une grande vigilance le suivi financier de ces opérations lourdes pour le budget, opérations qui auraient pu être mieux étalées dans le temps et qui risquent de gêner les investissements futurs.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit que sur les recettes de fonctionnement, il va y avoir en 2007 et 2008 l'impact des démolitions.

Il faudra rebondir au plus tôt. Les bases locatives sont révisées tous les ans et il y a une baisse conséquente.

Il faut souhaiter que les problèmes de réhabilitation et la politique mise en place amène des habitants nouveaux.

Ceci dépend aussi des emplois.

Il y a sur les recettes un équilibre fragile que la Ville va encore connaître en 2008.

Sur le fonctionnement, il faut réduire les dépenses et le seul poste sur lequel il est possible de jouer est la limitation des subventions versées aux personnes privées.

Il y aura des choix à faire.

Dans le domaine social, il y a des choses à maintenir. Suivant les orientations qui seront données aux baisses de subventions, il faudra définir des priorités entre les secteurs.

Sur les investissements, il y a moins de FCTVA, moins de recettes.

La Ville a vécu grâce à un fort taux de subventions.

Les programmes importants réalisés touchent à leur fin.

Le reste dépendra d'une volonté de négociation avec l'Etat, les collectivités en place.

Il faut souhaiter que les efforts consentis par toutes les collectivités publiques et l'Etat se poursuivent sinon la Ville aura des difficultés dans les années qui viennent.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que les difficultés décrites sont celles de toutes les collectivités locales actuellement sauf situations particulières.

Les collectivités connaissent de plus en plus de difficultés car il y a un certain nombre de dépenses nouvelles qui apparaissent, qu'il convient de les assumer notamment dans le domaine social, d'autant qu'il n'y a pas les aides et évolutions nécessaires au niveau de l'Etat.

Le Département, par exemple, fait un budget en 2007 avec seulement 3 000 000 euros d'autofinancement.

Il a augmenté les taux d'imposition de 3 % chaque année.

Il est possible de discuter sur les bases mais pour l'instant elles ne sont pas connues.

Il faudra passer le cap de Borg Warner. Cependant, ensuite les choses s'arrangeront.

En matière d'investissement, il pense que la municipalité a eu une attitude correcte.

Souvent, il est beaucoup annoncé la dernière année du mandat mais peu réalisé.

Il pense que les investissements ont bien été organisés.

Ils sont montés en charge car il faut parfois du temps pour préparer les dossiers.

Des subventions, des aides ont pu être engrangées. Elles ont bien été consommées.

Il y a moins de FCTVA car des opérations ont été réalisées par l'intermédiaire de la Convention Publique d'Aménagement.

Si la Convention Publique d'Aménagement a cet effet qui pourrait être jugé négatif, elle a aussi des effets positifs. Le cadre de financement n'est pas le même.

Cette année des programmes en cours vont se terminer. Quelques uns vont être ajoutés.

Sur le territoire communal, il va y avoir des interventions de la Ville directement ou indirectement : - par le biais de la SEMABL (quartier de l'Alverge)  
- par le biais de la Communauté de Communes (opérations de la Médiathèque, de l'Hôtel d'Entreprises).

Le site de Borg Warner génèrera une activité économique significative avec différents maîtres d'ouvrage.

Il trouve remarquable d'avoir pu réaliser cela avec une fiscalité qui n'a pas bougé depuis plusieurs années.

C'est une situation, il est vrai tendue, mais permettant encore de répondre aux besoins de la population.

Il n'y a pas que les investissements.

Le budget de fonctionnement est aussi fondamental, tous les équipements municipaux doivent fonctionner.

*Monsieur François HOLLANDE* ajoute que les travaux seront moins importants en volume qu'ils ne l'ont été dans la première partie du mandat.

Néanmoins, d'autres investissements vont être faits au-delà de la Convention Publique d'Aménagement par la Communauté de Communes.

La majorité a déjà l'idée de ce qu'elle pourrait faire au-delà de 2008 et il est normal de préparer des études sans rien engager car il faudra que les Tullistes puissent faire le choix qui leur paraîtra le meilleur.

Il n'est pas favorable à ce que la municipalité engage des investissements dont elle n'aurait pas forcément la responsabilité au lendemain de l'élection car cela serait préempter le vote des citoyens.

Là, il s'agit de travaux réalisés dans la continuité (réhabilitation du Centre Culturel et Sportif et aménagements de places ne posant pas de problèmes pour l'avenir).

Ils avaient pour devoir de maîtriser davantage leur endettement.

La Ville se désendette sans augmenter les prélèvements.

Pour le prochain mandat, il faudra faire des choix, soit augmenter les taux d'imposition mais il faudra le dire avant, soit bénéficier de subventions ce qui n'est pas un défaut mais dépend de la générosité d'autres collectivités et de l'Etat.

Si la Ville a des subventions, les impôts ne seront pas augmentés. Ceux-ci ont beaucoup augmenté malgré tout mais la Commune de Tulle n'en est en aucune manière responsable.

## **Finances -**

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

### **3 - Avances sur subventions à des associations sportives :**

- a - Volley-Ball Tulle Naves**
- b - Union Sportive Basket Tulle Corrèze**
- c - Sporting Club Tulliste**
- d - Tulle Football Club**
- e - Eva Sport**

**Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement des avances sur les subventions accordées au titre de l'année 2007 suivantes :**

#### **- Volley Tulle-Naves : 4 000 €**

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2006 était de 15 000 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 9 000 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **- Union Sportive Basket Tulle Corrèze : 4 000 €**

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2006 était de 15 245 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 9 000 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Sporting Club Tulliste : 7 000 €**

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2006 était de 38 112 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Tulle Football Club : 4 000 €**

Il est précisé que la subvention allouée à l'ECT/ASPTT au titre de l'année 2006 était de 18 494 €. Cette association a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

**- Eva Sport : 1 500 €**

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2006 était de 5 000 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

*APPROUVE à l'unanimité*

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

**4 - Attribution de l'allocation secours aux sapeurs-pompiers en retraite**

Il est proposé de proroger, au titre de l'année 2007, l'attribution de l'allocation dite « secours » dont le montant trimestriel s'élève à 60 € aux Sapeurs-Pompiers en retraite ainsi qu'à leurs veuves.

Il est précisé que ladite allocation est également versée à tous les sapeurs pompiers volontaires ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le Centre de Secours était sous compétence communale.

26 personnes sont concernées. Le montant total de la dépense s'élève à 6 240 €.

**Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ladite allocation.**

Il est précisé qu'elle ne peut pas être payée par le SDIS étant donné que la décision d'origine afférente avait été prise par la Ville de Tulle.

*APPROUVE à l'unanimité*

**5 - Adhésions aux associations et organismes suivants et versement de la cotisation correspondante :**

- a- Tulle Ussel Initiatives**
- b- Conservatoires de France**
- c - ANDES**
- d - ADIAJ**
- e - Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture**
- f - Images en Bibliothèques**

**Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer pour régularisation, au titre de l'année 2006, aux associations et organismes suivants et de leur verser la cotisation correspondante :**

**a - Tulle Ussel Initiatives** : 30 €

*APPROUVE à l'unanimité*

**b - Conservatoires de France** : 98 €

*APPROUVE à l'unanimité*

**Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer, au titre de l'année 2007, aux associations et organismes suivants et de leur verser la cotisation correspondante :**

**c - ANDES** (Association Nationale Des Elus en charge du Sport) : 200 €

*APPROUVE à l'unanimité*

**d - ADIAJ** (Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique) : 30 €

*APPROUVE à l'unanimité*

**e - FNCC** (Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture) : 450 €

Cette association représente les intérêts et préoccupations des collectivités territoriales dans le domaine culturel et est un partenaire des pouvoirs publics en matière de politiques culturelles.

Cette association mène notamment des réflexions approfondies sur des thèmes tels que le spectacle vivant, le patrimoine, l'éducation artistique, la lecture publique, les nouvelles technologies, la décentralisation culturelle.

*APPROUVE à l'unanimité*

**f - Images en Bibliothèques** : 102 €

« Images en bibliothèques a une triple vocation : valoriser les collections cinématographiques et audiovisuelles des vidéothèques, œuvrer pour la reconnaissance d'un savoir-faire collectif et d'une identité professionnelle, animer le réseau des « bibliothécaires de l'image ». Elle propose ainsi à ses adhérents des sélections de films documentaires de qualité, encourage la réflexion sur la communication des œuvres, facilite les échanges interprofessionnels et le partage de l'information, et dispense des formations au plus près des besoins des professionnels. En coordonnant la mise en œuvre d'une action d'ampleur nationale, le Mois du film documentaire, l'association a élargi son horizon. Elle s'inscrit dorénavant dans une dynamique de partenariat avec d'autres acteurs de la culture et de l'éducation. Attentive aux avancées technologiques et à leur impact sur les pratiques et les usages, Images en bibliothèques apporte aux vidéothécaires les éléments de réflexion et d'anticipation indispensables à l'évolution de leur métier. Parce qu'elles détiennent des collections encyclopédiques de référence, que font vivre des professionnels exigeant, les vidéothèques rendent aujourd'hui accessibles au plus grand nombre le patrimoine cinématographique et audiovisuel » (Emmanuel Aziza, Président).

Pour permettre la mise en œuvre de ce programme ambitieux, Images en Bibliothèques met à la disposition de ses adhérents un ensemble de services et d'outils. Entre autres :

- l'espace réservé sur le site internet [www.imagenbib.com](http://www.imagenbib.com) propose un Guide d'acquisition pour les bibliothèques, une base de données de films documentaires, etc..
- la liste de discussion [videothecaires@imagenbid.com](mailto:videothecaires@imagenbid.com) permet l'animation d'un réseau de 500 vidéothécaires, un dialogue souple et réactif entre professionnels,
- des dossiers thématiques, présentés dans la « Lettre d'Images en bibliothèques »,
- des listes de films documentaires sélectionnés à tarifs réduits,

- des formations, rencontres, journées d'étude .... ouvertes aux adhérents en priorité, et à tarif préférentiel.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **6 - Garanties d'emprunts à l'OPHLM pour l'acquisition - amélioration de deux logements sis immeuble de Cueille**

L'Office veut racheter des logements qu'il avait cédés par le passé afin de faire disparaître un maximum de copropriété, sources de lourdeurs administratives et générant des coûts financiers.

Les héritiers des copropriétaires de deux logements sis immeuble de Cueille souhaitent les vendre.

L'Office HLM va procéder à l'acquisition et à l'amélioration de ces derniers.  
Il a contracté, à cette fin, deux prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville pour les deux emprunts contractés par l'OPHLM pour la réalisation de cette opération.**

Les caractéristiques de ces prêts sont les suivantes :

- Prêt PLUS :
  - Montant : 59 247 €
  - Durée : 40 ans
  - Taux d'intérêt : 3,25 %

- Prêt PLUS
  - Montant : 34 774 €
  - Durée : 50 ans
  - Taux d'intérêt : 3,25 %

*Monsieur Michel BREUILH* dit que l'OPHLM cherche à mettre fin aux situations de copropriété en rachetant les logements mis en vente quand leur prix est raisonnable.

*Monsieur Jean - Paul DUSSOURD* s'étonne de la durée des prêts.

*Monsieur Michel BREUILH* répond qu'il s'agit de prêts spécifiques au financement de logements sociaux.

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Culture -**

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*



## **7 - Autorisation afférente au prêt d'une arme de 1<sup>ère</sup> catégorie à la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles, Service du déminage - Division Technique à Marly Le Roi**

**Une demande d'autorisation de prêt d'une arme de 1<sup>ère</sup> catégorie par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles, service du déminage – Division Technique à MARLY LE ROI (78) vient d'être formulée au Musée des Armes.**

La Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles dispose depuis janvier 2006 d'une nouvelle école de Déminage implantée à Mort-Mare (Meurthe et Moselle, à 40 kms de Verdun). La division technique est chargée de la gestion des collections Armes et Munitions AIR, TERRE, MER de l'école et destinées à la formation des personnels démineurs.

Dans cette optique, le service a récupéré sur le site Manurhin-Défense de Cusset un affût du système d'arme 20 mm VULCAN : le canon Gatling M61A1 de ce système a été cédé au Musée des Armes de Tulle.

Afin de pouvoir reconstituer une copie échelle 1 de ce canon, le service du déminage, Division Technique, sollicite l'autorisation d'un prêt provisoire du canon pour une durée de deux mois, dans le but de l'analyser et faire fabriquer les pièces par l'atelier de plasturgie de l'école.

Les opérations de chargement, de transport (aller-retour) et d'assurances seront réalisées par les soins du service du déminage. Les locaux de l'école disposent d'un système d'alarme et sont gardiennés. Le service du déminage bénéficie, de par ses activités, d'une autorisation permanente de détention d'armes de première catégorie sur la totalité du territoire national.

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- **de valider l'autorisation de prêt de ce canon à la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles - Service du Déminage – Division Technique à MARLY LE ROI (78)**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures administratives liées à cette autorisation et à signer tous les documents afférents.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **8 - Demandes de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, pour l'année 2007, au titre des expositions temporaires et des animations, des acquisitions et des restaurations d'œuvres d'art**

**a- Musée du Cloître André Mazeyrie**

**b- Pôle Accordéons – Armes**

En vue de la réalisation des actions mises en œuvres au cours de l'année 2007

- organisations d'expositions temporaires
- actions d'animations et de promotion de la structure muséale
- acquisitions d'œuvres d'art
- restaurations d'œuvres d'art

par :

- le Musée du Cloître André Mazeyrie

- le Pôle Accordéons – Armes

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, des subventions aussi élevées que possible pour le financement de ces actions.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer les documents correspondants.**

*APPROUVE à l'unanimité*

**9 - Approbation d'une convention souscrite entre la Ville de Tulle et l' Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain pour l'utilisation d'images d'œuvres du Musée du Cloître**

Dans le cadre d'un projet intitulé Bérose (Base d'Etudes et de Recherche sur les Savoirs Ethnographiques), l'Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain (U.M.R. 8177, CNRS, E.H.E.S.S) a sollicité de la Ville de Tulle l'intégration et la diffusion dans la banque de données de 21 images (20 dessins aquarellés et une carte postale ancienne) portant sur l'œuvre de Gaston Vuillier et répondant au programme de recherche : "*Les savoirs des différences : Histoire et science des mœurs en Europe ; XVIIIe-XXe siècles*".

Toutes les conditions d'utilisation, y compris celle interdisant la reproduction des clichés à usage professionnel sont remplies, la diffusion de la banque de données est gratuite sur le monde entier.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver cette convention**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**

*APPROUVE à l'unanimité*

**10 - Approbation d'un contrat de dépôts d'objets souscrit entre la Ville de Tulle et l'Harmonie Municipale des Enfants de Tulle**

Lors de l'exposition de 2006 consacrée à son histoire, l'Harmonie Municipale des Enfants de Tulle a présenté divers objets lui appartenant, notamment une grande bannière brodée, très fragile de la fin du 19<sup>e</sup> / début du 20<sup>e</sup> siècle et d'autres objets et documents commémoratifs, pièces uniques pour la plupart.

Ces objets sont habituellement entreposés dans les locaux de répétition de l'Harmonie des Enfants de Tulle, ancienne Ecole de l'Alverge, rue Duhamel à Tulle, mis à sa disposition par la Ville de Tulle. Ces locaux partagés avec plusieurs utilisateurs, ne peuvent garantir les conditions de sécurité et de conservation requises pour la protection de tels objets.

L'association de l'Harmonie des Enfants de Tulle a sollicité la Ville de Tulle par la voix de son Président afin de mettre en dépôt ces pièces au Musée du Cloître, lieu sécurisé et répondant

au respect des conditions de conservation d'objets de cette nature, participant aux souvenirs historiques de la Ville.

Cette disposition fera l'objet d'un contrat révocable entre l'Harmonie Municipale des Enfants de Tulle et la Ville de Tulle, dans lequel seront définies les conditions et modalités de dépôt de ces objets.

**Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :**

**- d'accepter le dépôt des objets et documents appartenant à l'Harmonie municipale des Enfants de Tulle au Musée du Cloître**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat révocable de dépôt au Musée du Cloître, correspondant aux objets et documents concernés et qui en définit les conditions et modalités**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Animations -**

*Rapporteur : Mademoiselle Christèle COURSAT*

#### **- Animations de Noël - Présentation du budget afférent**

**Du samedi 9 décembre au samedi 23 décembre 2006,**

La Communauté de Communes du Pays de Tulle a proposé « **Le Noël des enfants sages** », une semaine d'animations à l'échelle de son territoire.

**36 communes ont été tour à tour en fête les mercredis, samedis et dimanches :**

Une après-midi d'animations « interactives » dans chaque centre - bourg avec :

- séances de contes

- animations musicales

- création par un artiste local (aidé du public), d'une page du Grand Livre de la Communauté de Communes du Pays de Tulle.

En parallèle, la Ville de Tulle a proposé un programme d'animations autour de la même thématique sur l'ensemble de la Ville et le quartier du Trech nouvellement restauré : circuit du petit train de Noël, petits poneys, calèches, cirque et samba, ateliers maquillages, kermesse ont ravi les enfants sages...et les autres.

Et le **samedi 23 décembre à Tulle, à 19 h, l'arrivée magique du Père Noël**, place de la cathédrale, a réuni près de 1000 personnes, a enchanté petits et grands et a clôturé de manière féérique ce programme d'animations. On pouvait aussi admirer à ce moment là le Grand Livre de la Communauté de Communes constitué des 36 pages des bourgs et villages.

**Le budget global de l'animation et de la communication à l'échelle communautaire s'élève à **53 000 € HT soit 63 388 € TTC.****

**De nombreux partenaires financiers ont participé à cette opération :**

**Etat (fonds FRED) Région Limousin**

**et les sponsors suivants**

**BANQUE TARNEAUD**

**EUROVIA**

TOP FOUILLE  
 ISS  
 CREDIT MUTUEL  
 CREDIT AGRICOLE  
 VEOLIA  
 GAMM VERT  
 GAZ DE FRANCE  
 MARTINIE  
 EDF  
 INEO  
 LA POSTE  
 LECLERC  
 CFTA

**La Ville de Tulle a, quant à elle, pris en charge les animations suivantes, pour un montant global de 23 700 € TTC :**

- le petit train de Noël (6000 €)
- les petits poneys et calèches (1400 €)
- le cirque de rue avec la compagnie des Micheletty (2 300€)
- les ateliers maquillages, dessins et l'animation de rues et du petit train avec l'association Europe 2000 (1 500€)
- la Samba brésilienne avec la troupe Samba Résille (2300 €)
- le théâtre de Guignol avec la Compagnie Entêtespiques (200 €)
- le spectacle de Noël et la kermesse de Noël (5 200 €)
- une partie de la communication et de la promotion (notamment pour les animations du quartier du Trech et les animations propres à la Ville de Tulle) (2 350 €)
- les hébergements et repas des artistes (2115€)
- bonbons et diverses fournitures (335 €)

L'association Tulle, Commerce et Artisanat a participé à ce programme en le complétant par le financement d'une animation purement commerciale avec des Père Noël et des personnages costumés dans les boutiques, l'achat de guirlandes et la décoration de mâts pour un montant avoisinant les 1 500 € HT.

*Mademoiselle Christelle COURSAT* dit que le document afférent n'avait pas pu être remis lors de la précédente séance du Conseil Municipal car le Conseil Communautaire n'avait pas délibéré sur cette opération.

La dépense globale s'est élevée à 53 000 euros.  
 36 % étaient financés par des sponsors  
 21 % étaient financés par le FRED  
 13 % étaient financés par la Région Limousin  
 30 % étaient financés par la Communauté de Communes

En ce qui concerne les opérations propres à la Ville de Tulle, leur coût global s'est élevé à 23 700 euros.

\*\*\*\*\*

**Départ de Monsieur Philippe GOUT à 22H30**

\*\*\*\*\*

## **Urbanisme -**

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

### **11 - Approbation d'une convention de principe liant la Ville et les propriétaires d'immeubles sis dans le périmètre des places Berteaud et Gambetta par lesquels ils accordent à la Ville le droit d'installation d'appareils de sonorisation sur les façades de ces derniers**

Dans le cadre de l'aménagement des places Berteaud et Gambetta, la Ville souhaite installer des appareils de sonorisation sur les façades des immeubles situés dans ce périmètre

Il va être demandé aux propriétaires d'immeubles d'accorder, par le biais d'une convention, à la Ville et au maître d'ouvrage de distribution d'électricité les droits suivants :

- établir à demeure support et ancrage pour conducteurs aériens de sonorisation à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou sur les toits et terrasses de bâtiments
- faire passer les conducteurs aériens au dessus de la parcelle
- y établir à demeure les câbles nécessaires.

#### **Il est proposé au Conseil municipal :**

**\* d'approuver la convention à intervenir avec les propriétaires concernés par cette opération**

**\* d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **12 - Décision définitive afférente à l'approbation et à la mise en œuvre du projet de classement dans le domaine public de la parcelle de terrain communal cadastré AW 176 sise rue Sainte Claire.**

Par délibération en date du 29 juin 2006, la Ville de Tulle avait décidé de céder à l'OPHLM une parcelle communale cadastrée AW N°176 située à l'entrée de l'immeuble HLM Sainte Claire.

Cette délibération précisait qu'une servitude de passage à usage de rue d'une largeur de 8 mètres au profit de Monsieur Pierre MONNIER existait sur ladite parcelle.

Monsieur MONNIER avait des difficultés à exercer son droit sur ladite servitude. Par conséquent, la Ville de Tulle a annulé, par délibération en date du 28 septembre 2006, la délibération du 29 juin 2006 et elle a décidé d'engager une procédure de classement dans le domaine public permettant ainsi de faire exercer les pouvoirs de police sur la parcelle.

Une enquête publique a eu lieu du 7 décembre 2006 au 21 décembre 2006.

Monsieur Pierre LEULIER, commissaire enquêteur, a assuré des permanences en mairie les 7 et 21 décembre 2006.

Monsieur Pierre LEULIER a constaté que toutes les procédures de publicité et d'information ont été suivies et que les personnes concernées par le projet ont été avisées soit personnellement, soit par publication dans les journaux, soit par affichage, qu'aucune personne ne s'opposait au principe de classement de la parcelle cadastrée AW N°176 dans le domaine public.

En conséquence, Monsieur Pierre LEULIER a émis un avis favorable au projet de classement de ladite parcelle dans le domaine public communal.

**Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision définitive concernant l'approbation et la mise en œuvre du classement de la parcelle AW N°176 située rue Sainte Claire dans le domaine public sur la commune de Tulle.**

*APPROUVE à l'unanimité*

## **Travaux -**

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

### **13 - Demandes de subventions au Département pour la réalisation de travaux sur les voies communales et chemins ruraux au titre de la programmation 2007.**

L'état de dégradation de la voirie rurale, dû à l'importance du trafic routier et aux conséquences hivernales, nécessite de poursuivre le programme de renforcement et d'entretien du réseau communal.

Ces travaux concernent les chemins :

- ➔ *du POURCHET*
- ➔ *de SAQUET HAUT*
- ➔ *de SAQUET BAS*

pour un montant hors taxe de 83 587,70 €

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**- de solliciter du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible au titre de la programmation 2007 pour la réalisation de travaux sur les voies communales et chemins ruraux.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.**

*APPROUVE à l'unanimité*

*Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS*

**14 - Demande de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour :**

**a- l'élimination des rejets directs dans le ruisseau du Rioubey rue de l'Alverge**

**b- l'élimination des rejets directs et eaux parasites en Solane couverte**

**a - l'élimination des rejets directs dans le ruisseau du Rioubey rue de l'Alverge**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de l'Alverge, la Ville de Tulle souhaite éliminer les rejets directs de quatre habitations se déversant dans le ruisseau du Rioubey.

Pour cela, un réseau d'assainissement eaux usées sera réalisé en diamètre 160 sous charte de qualité pour être raccordé sur le réseau unitaire de la rue de l'Alverge dans un premier temps, et à terme, sur le futur réseau séparatif de cette même rue.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**- de solliciter une subvention aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de l'élimination des rejets directs en milieu naturel pour financer cette opération.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Philippe BERNIS* dit que la Ville souhaite éliminer les rejets directs de quatre habitations se déversant dans le ruisseau du Rioubey.

Cela est réalisé également en préparation de l'aménagement de surface, notamment de la place.

Il pense que la Ville pourra obtenir une subvention d'un bon niveau compte tenu des nouvelles dispositions de l'Agence en matière d'attribution de subventions dans le cadre d'un nouveau plan.

Il convient donc de déposer un maximum de dossiers de demandes de subventions dans ce cadre là.

*APPROUVE à l'unanimité*

**b - l'élimination des rejets directs et eaux parasites en Solane couverte**

La Ville de Tulle souhaite réaliser l'élimination des 90 déversoirs d'orage dans la Solane couverte.

Durant les travaux de l'avenue Charles de Gaulle en 2006, un déversoir d'orage général a été réalisé à cet effet.

Ces déversoirs sont difficiles d'accès par temps sec et présentent un risque pour les personnes assurant leur exploitation. Ils sont totalement inaccessibles par temps de pluie, surtout

avec la montée des eaux de la rivière Solane. Celle-ci pénètre dans le réseau d'assainissement Ø 400 mm en encorbellement et arrive à la station d'épuration.

Les travaux consistent à réaliser des ouvrages maçonnés qui assureront:

- ➔ *la suppression des déversoirs*
- ➔ *l'étanchéité du réseau d'assainissement en encorbellement dans la Solane*
- ➔ *l'élimination des rejets directs par temps sec dus à l'accès difficile qui ne permet pas un suivi pour l'entretien*
- ➔ *une meilleure gestion des déversements par temps sec et pluvieux avec la réalisation du déversoir général équipé d'une mesure de débit en continu en 2006*
- ➔ *l'élimination d'eau claire parasite due à la montée des eaux de la Solane*

De plus, durant ces travaux, la Ville souhaite réaliser le raccordement des rejets directs en Solane compris entre la rue du Chandon et le Pont de l'Escurol (Pont de la Mairie). Pour cela il sera entrepris la pose de 300 m de réseau en encorbellement sur les rives gauche et droite de la rivière canalisée.

Ces rejets directs sont estimés à : 90 EH dont environ 60 EH pour celui situé au niveau de la place de Bertheaud.

Tous ces travaux seront réalisés sous charte de qualité.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **de solliciter de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de l'élimination des rejets directs en milieu naturel et de l'élimination d'eaux parasites une subvention aussi élevée que possible.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

*Monsieur Philippe BERNIS* dit que, lors des travaux, les Services Techniques et l'entreprise se sont aperçus qu'il y avait près de 90 déversoirs d'orage dans la Solane couverte.

Les travaux ont permis d'éliminer une partie ces déversoirs.

Les travaux à réaliser sont difficiles mais sont indépendants des travaux de surface.

Des travaux connexes vont être réalisés par la Ville sur le raccordement de rejets directs compris entre la rue du Chandon et le Pont de l'Escurol.

*APPROUVE à l'unanimité*

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

## **15 - Réhabilitation du Centre Culturel et Sportif - Tranche conditionnelle 1 - Approbation d'avenants aux lots n° 1 ; 13 ; 14**

Les travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'ensemble des locaux de l'ancienne Piscine et Vestiaires, durant la Tranche Conditionnelle 1 du Marché de Mise en Sécurité du Centre Culturel et Sportif de TULLE, ont fait apparaître la nécessité d'apporter certaines modifications.



Ces modifications relèvent de problèmes techniques inhérents aux travaux de réhabilitation de locaux anciens, ainsi qu'à l'expression de besoins nouveaux par les utilisateurs.

Ces éléments ont été validés par le Bureau de Maîtrise d'oeuvre R3i en accord avec le Maître d'Ouvrage et le Bureau de Contrôle Technique VERITAS et vont dans le sens d'une satisfaction totale des utilisateurs futurs.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

**Lot 1 - Gros œuvre - FERNANDEZ**

L'ancienne trémie d'escalier existante, cachée jusqu'à présent dans un plafond non visitable, n'est pas conforme car elle n'assure pas son rôle de coupe-feu entre les vestiaires du Club House en Rez de Parking et la cage d'escalier niveau Rez de Chaussée en pignon Nord Ouest.

Il convient donc d'assurer la réalisation d'une dalle pleine pour un coupe feu optimal.

**Coût des travaux : 2 800,00 € HT, soit 3 348,80 € TTC**

*APPROUVE à l'unanimité*

**Lot 13 - Flochage - JBI**

Protection coupe-feu par projection de laine minérale des éléments métalliques en sous face de la zone Rangements du niveau Rez de Chaussée suite au renforcement structurel réalisé pour augmenter les surcharges d'exploitation.

**Coût des travaux : 915,00 € HT, soit 1 094,34 € TTC**

*APPROUVE à l'unanimité*

**Lot 14 - Plomberie - Chauffage - Sanitaire - Ventilation**

1- Suite à la création de locaux supplémentaires pour les arbitres, il est apparu nécessaire de mettre en place 3 bacs à douche individuels

Coût des travaux : 300,00 € HT, soit 358,80 € TTC

2- Le Bureau de contrôle VERITAS, pour assurer la sécurité, a fait ressortir la nécessité de mettre en place un clapet coupe-feu sur la gaine de ventilation d'amenée d'air frais traversant la Salle de Gymnastique existante et rejoignant la nouvelle Salle de Gymnastique créée au niveau Rez de Parking

Coût des travaux : 900,00 € HT, soit 1 076,40 € TTC

3- Afin de permettre une intervention plus aisée du personnel d'entretien, les utilisateurs ont demandé la création de points d'eau supplémentaires pour arrosage extérieur ainsi que pour le nettoyage des locaux.

Coût des travaux : 750,00 € HT, soit 897,00 € TTC

*APPROUVE à l'unanimité*

**16 - Approbation de l'avenant n° 5 au marché d'exploitation des installations thermiques dans les bâtiments communaux liant la Ville et ELYO SUEZ**

Le présent avenant concerne l'école de Virevialle.

Etant donné que le secteur de l'école de Virevialle est desservi en gaz naturel et que l'installation de chauffage alimentée au F.O.D. était souvent en panne du fait principalement d'une cuve à fuel trop sensible au gel, il est donc apparu nécessaire d'alimenter la chaufferie en gaz.

Le branchement gaz a été effectué par G.D.F. et les travaux d'alimentation en gaz et de remplacement du brûleur ont été réalisés par EYLIO OCEAN.

La nouvelle redevance P1 consécutive à ce changement de combustible s'élèvera à 5.997 € H.T. au lieu de e 6.365,63 € H.T. dans le marché de base.

Ce changement de combustible entraînera donc une **moins-value** sur le marché de base de **308,63 € H.T.**

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **17 - Marché de fourniture de services de télécommunication - Lancement de la procédure d'appel d'offres et autorisation donnée au Maire à signer les marchés**

Le dossier de consultation des entreprises concerne la fourniture de services de télécommunications couvrant l'ensemble des besoins de la Ville de Tulle et du CCAS.

Les services municipaux utilisent de nombreux moyens de communications et en particulier ceux relatifs à la téléphonie, à l'informatique, à l'intranet et à l'internet.

Compte tenu des obligations de mise en concurrence des fournisseurs, et afin d'optimiser les coûts que représentent ces moyens de télécommunications, la Ville de Tulle doit rechercher les fournisseurs qui lui permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- maîtriser les dépenses de télécommunications
- optimiser les ressources et performances nécessaires à l'exploitation des réseaux téléphoniques et informatiques
- assurer la continuité des services actuels et les améliorer – prise en compte de l'accroissement des besoins et des technologies

**Le mode de passation du marché sera l'appel d'offres ouvert et le mode de dévolution l'allotissement :**

**LOT 1** : Raccordements de l'hôtel de ville et du centre culturel et sportif, avec leurs communications sortantes vers toutes les destinations et communications sortantes vers les zones locales, nationales, internationales et mobiles à partir des sites isolés

**LOT 2** : Raccordements des sites secondaires (hors lot 1), communications et autres appels, services à valeur ajoutée

**LOT 3** : Abonnements et matériels liés à la mobilité

**LOT 4** : Service de réseau haut débit avec accès internet

**LOT 5** : Service internet sites isolés

Les montants prévisionnels des prestations sont les suivants :

	<u>MONTANT MINI ANNUEL HT</u>	<u>TTC</u>	<u>MONTANT MAXI ANNUEL HT</u>	<u>TTC</u>
LOT 1	10 000	11 960	40 000	47 840
LOT 2	15 000	17 940	60 000	71 760
LOT 3	5 000	5 980	20 000	23 920
LOT 4	15 000	17 940	60 000	71 760
LOT 5	3 000	3 588	12 000	14 352
<b>TOTAL</b>	<b>48 000</b>	<b>57 408</b>	<b>192 000</b>	<b>229 632</b>

Ce marché de service sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés établis à son issue.**

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit qu'une étude est faite à chaque fois afin de réaliser des économies sur les dépenses de téléphonie.

Il faudra sans doute faire évoluer le réseau lui-même.

*APPROUVE à l'unanimité*

**18 - Installation collective de réception de chaînes hertziennes de télévision à Cerice - Approbation d'une convention liant la Ville et Monsieur Soulier, agissant pour le compte de l'ensemble des raccordés de ce quartier, portant abrogation de la convention initiale et définissant les nouveaux engagements des parties**

Dans le but de résorber une zone d'ombre de réception hertzienne des chaînes de télévision sur le quartier de Cerice, la Ville de Tulle s'engageait en 1990, par convention avec les riverains de ce quartier, à installer un relais et à en assurer la maintenance ainsi que son renouvellement en cas de besoin.

Le coût de l'installation et des travaux de maintenance étaient répartis, entre la Ville de Tulle à hauteur de 60 % et les riverains à hauteur de 40 %.

Pour la pérennité de cette installation, de nouveaux travaux doivent être réalisés. Leur montant s'élève à 3 500 €.

En accord avec Monsieur Albert SOULIER, agissant pour le compte des riverains raccordés au relais et compte tenu du fait que l'utilité de cette installation concerne à présent la seule réception des émissions régionales de France 3, il est proposé :

- que la Ville de Tulle réalise les travaux nécessaires à la remise en état du dispositif de réception, à ses frais en totalité,
- de mettre un terme aux obligations des parties définies par la convention initiale sachant qu'à compter de l'achèvement des travaux de remise en état, la maintenance et la pérennité de l'installation seront placées à charge des riverains raccordés.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- de se prononcer sur ces propositions
- d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Affaires scolaires -**

*Madame Dominique GRADOR*

#### **19 - Approbation de l'avenant n° 5 au contrat de concession de service public de la restauration municipale de la Ville de Tulle**

Il est proposé de signer un avenant au contrat de délégation du service public de restauration scolaire avec la société Avenance.

Cet avenant permettra l'utilisation d'un nouvel outil de recouvrement des prestations de cantine.

Il est à noter que les familles pourront désormais non seulement continuer à payer la cantine de leurs enfants comme précédemment (par courrier, sur place à la Mairie, ou directement à la cuisine centrale) mais aussi utiliser des nouveaux modes de paiement (prélèvement automatique, TIP chèques, TIP espèces auprès de tous bureaux de poste).

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **20 - Approbation d'une convention liant la Ville et le Collège Victor Hugo pour la mise à disposition par cet établissement d'une salle d'activités en vue de l'organisation d'activités périscolaires concernant les enfants de l'école Annexe II**

Dans le cadre de l'animation des contrats éducatifs locaux, le collège Victor Hugo met gratuitement à disposition une salle pour les élèves de l'école Annexe II.

Il convient de régulariser administrativement ce prêt d'équipement.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à intervenir avec le collègue Victor Hugo et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Affaires sportives -**

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

#### **21 - Approbation d'une convention liant la Ville de Tulle et l'association du boulodrome pour la mise à disposition de celle-ci du boulodrome.**

Il est proposé de signer une convention de mise à disposition du Boulodrome avec l'Association du boulodrome.

Dans cette convention il est repris les articles concernant le prêt d'équipements sportifs mais il est aussi rappelé les règles d'utilisation de cet équipement pour des manifestations à caractère autre que sportif.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*Monsieur Alain LAGARDE* précise l'Article 4 de la convention. La Ville et l'Association veilleront à limiter le nombre de manifestations autres que sportives se déroulant dans cet équipement à trois au maximum par an.

Le Boulodrome a une bonne acoustique mais il a d'abord une vocation sportive.

*Monsieur François RABIER* demande si l'éclairage du boulodrome peut être revu.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que cela est à revoir.

*Monsieur Alain LAGARDE* dit qu'il faudrait faire un éclairage partiel qui est difficile à réaliser.

Un éclairage partiel génère des zones d'ombre, ce qui pose des problèmes aux joueurs.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il faut étudier cela.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Jeunesse -**

*Rapporteur : Madame Magali LACHASSAGNE*

#### **22 - Approbation du Règlement Intérieur de l'espace jeunes**

Depuis son ouverture il y a quelques semaines, l'espace jeunes a développé des temps d'accueil et de contacts avec les jeunes et a mis en place un certain nombre d'ateliers thématiques animés par des professionnels ou des associations. Certaines activités proposées aujourd'hui dans ce lieu sont aussi portées et organisées par les jeunes eux-mêmes.

Cet espace devient un lieu de ressources, d'échanges et progressivement d'élaboration de projets. Toute l'organisation de ce lieu dédié aux jeunes a pour objectif de développer des qualités d'autonomie, de respect, de vie en collectivité. Afin de permettre le meilleur fonctionnement, il était aussi nécessaire de fixer des règles. C'est ce qui a été réalisé par l'animatrice dans une démarche de concertation.

Le règlement intérieur proposé au vote du Conseil Municipal est le résultat d'un travail engagé avec les jeunes qui devra être renforcé dans les semaines à venir par la mise en place d'actions nouvelles.

**Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de l'espace jeunes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*Madame Magali LACHASSAGNE* dit que l'Espace Jeunes a ouvert en septembre.

Jusqu'alors il était régi par le Règlement Intérieur du Centre Culturel et Sportif.

Il fallait un temps de recul pour définir l'âge des jeunes autorisés à y accéder, les horaires et les conditions d'accès.

Il s'agit d'une première mouture du Règlement Intérieur.

Il sera amené à évoluer en fonction de l'utilisation de l'Espace Jeunes.

Monsieur François HOLLANDE demande si cet équipement marche bien.

*Madame Magali LACHASSAGNE* répond par l'affirmative :

- un atelier Théâtre a lieu le mercredi après midi
- un atelier hip-hop a lieu le jeudi après midi
- le Club « warhammer » (jeux de rôles) s'est installé
- un atelier vidéo avec les Films de l'Eléphant existe

Cela marche bien. Les jeunes l'intègrent.

*Monsieur François HOLLANDE* dit que la Ville a voulu créer cet espace dans le cadre de la réhabilitation du Centre Culturel et Sportif.

Cet espace est dédié à tous les jeunes et pas seulement à ceux qui ont pris leurs marques dans les lieux.

Il faut faire la promotion du site pour qu'il ne soit pas approprié par quelques uns mais soit à la disposition de tous.

*Madame Magali LACHASSAGNE* dit que le public est assez large tant en terme d'âge que d'activités proposées.

Les jeunes le fréquentant font savoir autour d'eux que cet espace fonctionne.

*Monsieur Philippe BERNIS* observe que le Règlement Intérieur mentionne qu'il est interdit de fumer dans les locaux et que des poubelles sont à disposition à l'intérieur du local.

*Madame Magali LACHASSAGNE* dit qu'il faudra mettre des cendriers à l'extérieur.

*APPROUVE à l'unanimité*

### **Affaires générales -**

*Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL*

#### **23 - Avis afférent au rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes pour l'exercice 2005**

Le Conseil Municipal doit émettre chaque année un avis sur le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Tulle.

La Communauté de Communes a, à cette fin, transmis à la Ville son rapport d'activités pour l'année 2005.

*Monsieur Christian PRADAYROL* demande où en est le recours déposé par les écologistes sur les bâtiments de GICRAM.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que les dernières informations dont il dispose viennent du Maire d'Eyrein.

Les recours concernant les Permis de Construire ont été retirés par Corrèze Environnement.

Par conséquent, une fois les formalités judiciaires effectuées, la construction du bâtiment non SEVESO pourra commencer.

La construction du bâtiment SEVESO nécessite un arrêté préfectoral.

GICRAM peut, s'il le souhaite, commencer à réaliser un premier bâtiment.

*Monsieur Christian PRADAYROL* demande, en ce qui concerne la Médiathèque, si les subventions sont obtenues, quel sera le calendrier des travaux, comment va se passer le transfert de personnels ?

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit qu'au prochain Conseil Communautaire le point sera fait.

A été obtenu un financement de l'Europe dont le montant semblerait être tout à fait significatif.

Il dit que le montant des subventions pour le mobilier et l'informatique n'est pas connu car le dossier n'a pas encore été déposé.

Il espère que cette opération sera subventionnée à près de 60 %.

L'Appel d'Offres a été lancé.

C'est un Appel d'Offres européen.

Il en attend les résultats.

Pour l'Hôtel d'Entreprises, le bâtiment se trouvant sur le site sur lequel il va être construit est en cours de démolition.

*Monsieur Christian PRADAYROL* demande qui sera le gestionnaire de cet équipement.

*Monsieur Jean COMBASTEIL* dit que la réflexion est en cours avec l'aide d'une cellule de réflexion de la Trésorerie Générale.

*AVIS FAVORABLE*

*Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE*

#### **24 - Groupement Régional de la Santé Publique du Limousin - Désignation d'un représentant de la Ville pour siéger au Comité des programmes**

Par délibération du 28 Septembre 2006, le Conseil municipal a décidé la participation de la Ville de Tulle au Groupement Régional de Santé Publique du Limousin.

Par délibération du 17 Novembre 2006, le Conseil municipal a désigné pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration du Groupement Régional de Santé Publique du Limousin :

- Monsieur Jean-Louis WUYTS, en qualité de titulaire
- Monsieur Jean-Louis SOULIER, en qualité de suppléant.

Le Conseil d'Administration du Groupement Régional de Santé Publique du Limousin, réuni le 5 Décembre 2006 a adopté son règlement intérieur dont le chapitre III traite du comité des programmes. Plus précisément, l'article 14 prévoit que le directeur du Groupement Régional de Santé Publique du Limousin sollicite les organismes et collectivités adhérents afin qu'ils fassent des propositions nominatives en vue de constituer le comité des programmes dont la composition sera arrêtée par le Conseil d'Administration.

Il est précisé que le Comité des programmes est une instance technique qui aura la charge de préparer le programme annuel d'activités, de planifier les travaux liés à sa mise en œuvre (notamment en préparant des cahiers des charges et en instruisant les dossiers de financement), de définir les procédures de suivi et d'évaluation et de mettre en place un suivi coordonné des actions de santé publique.

**Il est proposé au Conseil municipal de désigner pour siéger dans cette instance :**  
**- Monsieur Jean-Louis WUYTS**

*APPROUVE à l'unanimité*



## **25 - Dématérialisation du Contrôle de Légalité**

- **Approbation de la convention liant la Ville et la Préfecture**
- **Approbation du contrat liant la Ville et l'ADULLACT, opérateur de télétransmission**

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités publiques ouvre, en son article 139, la possibilité que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle de légalité puissent être transmis par la voie électronique au représentant de l'Etat.

La Préfecture de la Corrèze a souhaité s'inscrire dans cette démarche.

Elle a sollicité l'adhésion de plusieurs collectivités sur la base du volontariat pour procéder à l'expérimentation afférente à la dématérialisation du contrôle de légalité. Le terme de la phase d'expérimentation était fixé au 31 décembre 2006.

La Ville de Tulle s'est, par délibération du 16 décembre 2005, portée volontaire pour participer à cette démarche.

La Caisse des Dépôts et Consignations était alors le seul prestataire qui proposait le raccordement des collectivités à une plate forme assurant la liaison entre l'Etat et les collectivités.

Il est précisé que la prestation était fournie à titre gratuit durant la phase d'expérimentation.

Afin de pouvoir mettre en œuvre le dispositif de dématérialisation du contrôle de légalité, le conseil municipal a, par délibération du 30 mars 2006, désigné :

- la Caisse des Dépôts et Consignations en qualité d'opérateur de télétransmission
- le Crédit Agricole en qualité d'autorité de certification, des certificats numériques devant être remis aux agents procédant à la télétransmission des actes
- les services municipaux et agents concernés par l'utilisation de cet outil.

Par ailleurs, une convention liant la Ville et la Préfecture a été signée afin de désigner les actes administratifs émis par la commune appelés à être transmis au contrôle de légalité par la voie électronique.

Après règlement des éléments matériels, les actes définis ont été dématérialisés (premiers envois en juillet 2006).

A l'issue de la phase d'expérimentation, le constat est le suivant : cette démarche est intéressante : rapidité de la procédure, économies de papier.

Il semble donc opportun de la poursuivre d'autant plus qu'à court terme, le transfert par la voie électronique des documents émanant des collectivités (actes administratifs, flux comptables,...) va être incontournable.

Au dernier trimestre 2006, la Ville a procédé à une consultation d'opérateurs, de nouveaux dispositifs ayant été homologués par le Ministère.

Trois offres ont été formulées.

Il s'est avéré que la CDCCEE (Caisse des Dépôts et Consignations Confiance Electronique Européenne), le dispositif présenté par la Caisse des Dépôts et Consignations étant désormais géré par l'une de ses filiales, était plus onéreux que celui des autres opérateurs.

L'ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales), association loi 1901 dont les adhérents sont des administrations et collectivités, a formulé l'offre la plus intéressante.

L'ADULLACT a pour objectifs de soutenir et de coordonner l'action des collectivités, des administrations publiques et des centres hospitaliers dans le but de promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres utiles aux missions de service public.

Il convient donc de la désigner en qualité d'opérateur pour la dématérialisation des actes administratifs de la Ville.

Par ailleurs, une nouvelle convention doit être signée avec la Préfecture.

Elle mentionne que la Ville s'engage, à l'issue de la phase d'expérimentation, à dématérialiser certains de ses actes administratifs.

#### **Il est proposé au conseil municipal :**

- **d'approuver la convention à intervenir avec la Préfecture et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer**
- **d'approuver le contrat de maintenance à intervenir avec ADULLACT Projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*Monsieur Christian PRADAYROL* demande si la Ville envisage d'aller plus loin en matière de dématérialisation.

*Monsieur Alain LAGARDE* dit que les actes d'Etat Civil sont dématérialisés.

Le contrôle de légalité de certains actes administratifs l'est également.

Il en va de même des procédures des Marchés Publics.

Viendra plus tard, la dématérialisation des flux comptables.

*APPROUVE à l'unanimité*

#### **Affaires économiques -**

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

#### **26 - Décisions relatives aux indemnisations et versement d'avances remboursables aux commerçants du Trech**

Les travaux des Places de la Cathédrale étant terminés depuis fin novembre 2006, la Commission d'indemnisation s'est réunie afin d'examiner, pour solde, les dossiers déposés par

des commerçants dont l'activité a été perturbée par les travaux durant la période de février à novembre 2006.

Six demandes d'avance remboursable (Pérégnaud - Vigne Fleurs - Maison du Livre -Dubayle - Cabotine - Vigeon) et six demandes d'indemnisation (Feix - Pêché Mignon –Bardagot - Lathière - Ribière - Capelas) ont été déposées à ce jour.

L'étude des dossiers par notre expert comptable fait apparaître que quatre commerçants peuvent bénéficier de l'avance remboursable et trois commerçants d'une indemnité.

Il s'agit de :

<b>Commerçants ayant déposé une demande d'avance remboursable</b>	<b>Manque à gagner global provenant des travaux</b>
<b>Vigne fleurs</b>	16 028
<b>Dubayle (crèmerie)</b>	2 287
<b>Maison du Livre</b>	5 555
<b>Pérégnaud</b>	1 497

<b>Commerçants ayant déposé une demande d'indemnité</b>	<b>Manque à gagner global provenant des travaux</b>
<b>Lathière</b>	10 690
<b>Bardagot</b>	17 057
<b>Capelas</b>	9 868

En ce qui concerne les autres demandes :

La baisse des chiffres d'affaires de Mmes Ribière et Vigeon est inférieure à 10 %.

Les chiffres d'affaires de Mmes Feix et Besse-Gauthier (Cabotine) ont globalement progressé sur la période concernée. Ces dossiers ne peuvent donc pas être indemnisés.

Pour le Pêché Mignon, des informations complémentaires sont nécessaires pour l'exploitation du dossier et notamment pour permettre de connaître l'impact du licenciement et du chômage partiel. Ce dossier sera examiné lors d'une prochaine commission.

### **PROPOSITIONS**

<b>Commerçants</b>	<b>Avance remboursable calculée de 02/06 à 11/06</b>	<b>Acomptes</b>	<b>Avance remboursable consentie</b>
<b>Vigne Fleurs</b>	10 257	néant	9 757
<b>Dubayle</b>	2 287	néant	2 287
<b>Maison du Livre</b>	5 555	néant	5 055
<b>Pérégnaud</b>	1 497	néant	1 497

<b>Commerçants</b>	<b>Indemnités calculée de 02/06 à 11/06</b>	<b>Acomptes</b>	<b>Solde</b>
<b>Lathière</b>	10 690	néant	10 690
<b>Bardagot</b>	17 057	11 350	5 707
<b>Capelas</b>	9 868	néant	9 868

**Il est demandé au Conseil municipal :**

- **de valider la proposition faite par la commission d'indemnisation**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Ville**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les protocoles transactionnels correspondants.**

*Monsieur Michel BREUILH* dit que la Commission d'indemnisation s'est réunie pour la sixième fois.

Il avait été acté que des indemnités pourraient être versées aux commerçants qui avaient été privés de voirie devant chez eux et dont le commerce connaissait une gêne directe.

Une évolution du Règlement Intérieur de la Commission avait, par ailleurs, accepté le principe d'avances remboursables dès lors qu'il y avait eu mise en sens unique et difficultés temporaires d'accès aux commerces.

La Ville a fonctionné par acomptes donc il y a déjà des versements à la fois en indemnité et en avances remboursables.

Les demandes ont été examinées de façon homogène par un expert comptable.

En ce qui concerne les propositions d'avances remboursables, le montant de deux avances est inférieur au montant de l'avance calculée.

Les 500 euros correspondent au coût d'examen des dossiers par l'expert comptable dans la mesure où ces commerçants avaient présenté un premier dossier suite à l'instruction duquel une avance leur avait été proposée.

Ces derniers ne se sont pas déplacés en Mairie pour en discuter donc le coût d'examen par l'expert comptable est mis en déduction de l'avance proposée.

Pour un quatrième commerçant concerné par les indemnités, il n'a pas été statué à cette Commission dans la mesure où ce commerce a été affecté par un chômage technique et par un licenciement.

Il convient d'apprécier l'impact du chômage technique et de la baisse de la masse salariale du commerce sur un licenciement qui a été effectué.

L'examen de ce dossier est renvoyé à une prochaine Commission.

*Madame Annie MARTINIE* demande si pour ce dernier commerçant, les difficultés rencontrées sont bien liées aux travaux.

*Monsieur François HOLLANDE* dit qu'il est difficile de dire si cela est lié aux travaux.

Il faut constater que pendant la période des travaux le chiffre d'affaires a baissé. C'est ce qui sert de justification à l'indemnisation.

*Monsieur Christian PRADAYROL* dit qu'il s'agit d'avances devant être remboursées dans un délai d'un an.

Quelle garantie existe-t-il par rapport au remboursement ?

*Monsieur Michel BREUILH* dit qu'un protocole est signé dans lequel il y a un échéancier de remboursement.

La Ville fait confiance aux signataires.

Il ajoute qu'a été refusée une proposition formulée pour un remboursement sur trois ans.

Il y a un encadrement du remboursement de l'avance pour éviter des dérives.

*APPROUVE à l'unanimité*  
*Monsieur ROSSIN ne prenant pas part au vote*

## **Finances -**

*Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH*

### **27- Acceptation de l'emprunt du parking Saint Pierre**

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **d'accepter**, suite à la rétrocession du parking Saint Pierre à la Ville par la SEMABL (délibération du 28 septembre 2006), les engagements de la Ville suivants :

\* reprise de l'emprunt de 2 000 000 € contracté par la SEMABL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans sa totalité y compris les échéances déjà payées par la SEMABL

\* remboursement par la commune à la SEMABL de ces échéances soit :

- 1<sup>er</sup> février 2005 : 97 469.85 €
- 1<sup>er</sup> février 2006 : 108 551 .84 €
- 1<sup>er</sup> février 2007 : 108 551.84 €

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

*APPROUVE l'unanimité*

## **Délégations au Maire -**

- Arrêtés des 12 et 28 décembre 2006, 2 janvier 2007.

*Monsieur Jean - Paul DUSSOURD* observe qu'apparaît dans le récapitulatif des arrêtés un emprunt de 1 660 000 euros. Il demande de quoi il s'agit.

*Monsieur Michel BREUILH* dit qu'il s'agit de la mobilisation d'un emprunt.

Une négociation d'emprunt a été effectuée sachant qu'une partie de cet emprunt sera basculée sur le financement 2007.

Pour qu'il puisse être basculé sur le financement 2007, il était nécessaire de l'engager.

Au niveau des emprunts 2006, il y a 800 000 euros de report qui eux-mêmes résultaient de 2005.

Pris acte

Tulle, le 2 février 2007

La séance est levée 11H00

Le Maire,